

| |
|-------------------------------------|
| DÉPARTEMENT Val d'Oise |
| CANTON L'Isle-Adam |
| COMMUNE Asnières-sur-Oise |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

DÉCISION DU MAIRE
EN DATE DU 18 novembre 2022

N° 70

Le Maire d'Asnières-sur-Oise,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 Mai 2020, rendue exécutoire suite à dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles le 29 mai 2020, donnant au Maire délégation pour une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22,

DÉCIDE :

De renoncer au droit de préemption sur le terrain cadastré AC 872 – AC 891 – AC 892 d'une contenance totale de 1013 m² sis 2 rue de l'Atelier et appartenant à madame Camille PICHERY.

Le Maire,



Claude KRIEQUER